



Commission scolaire
DES PHARES

DEMANDE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Année scolaire 2012-2013

No de fiche : _____
(RÉSERVÉ À L'ÉCOLE)

Code permanent : _____
(RÉSERVÉ À L'ÉCOLE)

1 IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

ÉCOLE ACTUELLE

CHOIX DE L'ÉCOLE

NOM DE FAMILLE DE L'ÉLÈVE

PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

AUTRES PRÉNOMS

RAISON *
D'ABSENCE

SEXE

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

LANGUE MATERNELLE

LANGUE PARLÉE À LA MAISON

NOM DU CONTACT D'URGENCE (AUTRE QUE LE PARENT)

TÉLÉPHONE D'URGENCE

CELL. DE L'ÉLÈVE

* Raison d'absence d'identification autres prénoms de l'élève : A = Aucune, N = Non disponible

2 IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ PARENTALE

RÉPONDANT : PÈRE MÈRE TUTEUR

RAISON *
D'ABSENCE

NOM DU PÈRE

PRÉNOM DU PÈRE

LIEU DE NAISSANCE
(province si né au Canada, pays
si né à l'extérieur du Canada)

DATE DE NAISSANCE

COURRIEL DU PÈRE

CELL. DU PÈRE

RAISON *
D'ABSENCE

NOM DE LA MÈRE

PRÉNOM DE LA MÈRE

LIEU DE NAISSANCE
(province si née au Canada, pays
si née à l'extérieur du Canada)

DATE DE NAISSANCE

COURRIEL DE LA MÈRE

CELL. DE LA MÈRE

NOM DU TUTEUR

PRÉNOM DU TUTEUR

LIEU DE NAISSANCE
(province si née au Canada, pays si
née à l'extérieur du Canada)

SEXE

CELL. DU TUTEUR

* Raison d'absence d'identification du père, de la mère : A = Aucune, N = Non disponible

SCOLARITÉ DE L'AUTORITÉ PARENTALE

PÈRE

MÈRE

TUTEUR

A Études primaires ou moins

B Études secondaires ou l'équivalent, sans diplôme d'études secondaires

C Diplômes d'études secondaires ou l'équivalent

D Études collégiales non complétées

E Diplôme d'études collégiales, pré-universitaires, baccalauréat français ou l'équivalent

F Diplôme d'études collégiales techniques ou l'équivalent

G Études universitaires sans diplôme, ni certificat

H Diplôme universitaire

I Autre

COCHEZ SI DÉCÉDÉ(E) :

PÈRE

MÈRE

3 ADRESSES COURANTES

ADRESSE DU OU DES PARENTS OU DE LA TUTRICE OU DU TUTEUR

Date d'effectivité : _____

ENVOI
(Réservé à l'école)

MÉLS

Doc.

Trsp

TYPE D'ADRESSE
(Père, mère ou tuteur)

No CIVIQUE

N.S.E.O

GENRE

RUE / RANG / ROUTE

No APP.

CASIER POSTAL

VILLE/VILLAGE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE À LA MAISON

PÈRE :

MÈRE :

TÉLÉPHONE AU TRAVAIL

ADRESSE COMPLÉMENTAIRE POUR LE TRANSPORT

Date d'effectivité : _____

PÉRIODE D'APPLICATION :
(Réservé à l'école)

AM

M1

M2

PM

No CIVIQUE

N, S, E, O

GENRE

RUE / RANG / ROUTE

No APP.

CASIER POSTAL

VILLE/VILLAGE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

AUTRES ADRESSES PRÉSENTES : X (OUI)

NOM DU CONTACT

4 DONNÉES SCOLAIRES — (RÉSERVÉ À L'ÉCOLE)


NIVEAU

CLASSE

CYCLE

ANNÉE DU CYCLE

BÂTISSE

 De façon générale, pour les élèves qui fréquenteront une école autre que celle de leur quartier, les parents doivent assumer le transport de leur enfant. Toutefois, nous invitons les parents à communiquer avec la personne responsable du transport scolaire (418 723-5927, poste 1090) pour vérifier si des modalités d'accommodement sont possibles.

SIGNATURE

Date

Signature du parent ou de la personne qui en tient lieu

COCHEZ :

PÈRE

MÈRE

PERSONNE AUTORISÉE

AUX PERSONNES CONSTITUANT L'AUTORITÉ PARENTALE

Pour se conformer aux exigences de l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la Commission scolaire des Phares vous informe de l'utilisation des renseignements recueillis lors de l'admission des élèves. La transmission de ces renseignements est obligatoire pour le fonctionnement normal de l'école et de la Commission scolaire.

PERSONNES OU ORGANISMES À QUI DES INFORMATIONS NOMINATIVES PEUVENT ÊTRE TRANSMISES DE FAÇON RÉGULIÈRE OU OCCASIONNELLE

- La direction générale
- La direction et le personnel de l'école concernée
- Le personnel des services éducatifs
- La secrétaire générale et son personnel
- Le personnel concerné des services administratifs (notamment les services du transport et de l'informatique)
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- La compagnie d'assurance-responsabilité civile
- Les transporteurs scolaires
- Le directeur général des élections
- Le directeur de l'état civil

La loi prévoit également certaines exceptions où des renseignements nominatifs peuvent être transmis. Par « Informations nominatives », on entend tout renseignement permettant d'identifier une personne, tel que nom et prénom, date de naissance, adresse et téléphone de la résidence, nom du père, de la mère ou du titulaire de l'autorité parentale.

MOTIFS D'UTILISATION NON LIMITATIFS DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS

- Communications nécessaires à l'exercice des fonctions
- Mise à jour régulière des informations
- Étude de clientèle en vue d'un changement de carte scolaire
- Ententes de services entre commissions scolaires
- Gestion des archives
- Transmission de la clientèle au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Mise à jour de la liste électorale permanente (conformément à la Loi sur les élections scolaires et la Loi électorale)

L'élève ainsi que la ou les personnes qui détiennent l'autorité parentale ont accès aux renseignements qui les concernent et qui sont détenus à la Commission scolaire des Phares et peuvent rectifier les renseignements conformément à l'article 89 de la Loi sur l'accès à l'information.